

Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports, réunie le 31 août 2000, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2000, les subventions aux associations désignées ci-après :

* Besançon Hockey Club	20 000 F
* Besançon Skating Club	15 000 F
* Association des Sports de Glace Bisontins	7 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, la dépense de 42 000 F sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.40.6574.95021 - code service 20300 du Budget Primitif 2000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.